

Le 21/10/2025

Éléments de contexte en Espagne, suite à l'apparition de la DNC en Catalogne

La compétence sanitaire est dévolue aux régions en Espagne et la maladie n'affectant pour le moment que la Catalogne, ce sont les services de cette région qui sont entièrement mobilisés depuis le 3 octobre. Depuis ce jour, 10 foyers ont été recensés dans la province de Gérone, *comarcas* de l'Alt Empordà pour les 9 premiers et du Gironès (le 10ème foyer, plus au sud), nécessitant la mise en place des zones de restriction suivantes :



Sur le site du [Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca i Alimentació](#), (site accessible en français), les mesures prises et exigées par la réglementation européenne sont décrites, comme en attestent ci-dessous les questions/réponses traduites en français de la FAQ, à titre d'illustration :

Quelles mesures sont mises en place dans l'exploitation concernée ?

Les animaux de la ferme concernée doivent être abattus sans cruauté et leurs carcasses doivent être transférées vers une usine de traitement des carcasses pour être éliminées.

Tous les produits ayant été en contact avec des animaux doivent également être éliminés correctement pour éviter la propagation du virus.

Les éléments qui ne peuvent pas être éliminés (par exemple les outils et les machines) doivent être soumis à un nettoyage et une désinfection en profondeur afin d'éviter le risque de propagation du virus.

Pourquoi ne sacrifie-t-on pas uniquement les animaux présentant des symptômes ?

Même s'ils paraissent sains, les bovins infectés d'un troupeau peuvent être porteurs du virus de manière silencieuse pendant plusieurs semaines. Cela peut contribuer à sa transmission sans que celle-ci soit détectable avec certitude, même par des tests de laboratoire.

L'abattage d'un troupeau en abattant uniquement les animaux symptomatiques comporte un risque de propagation de la maladie, car le virus sera maintenu par des animaux infectés asymptomatiques. D'autres insectes pourraient être infectés et transmettre le virus à d'autres animaux ou troupeaux.

Seule une dépopulation complète du foyer peut rapidement éradiquer le virus. L'expérience des pays ayant appliqué cette mesure montre qu'elle est la plus efficace, combinée à d'autres mesures telles que le contrôle des déplacements et la vaccination, comme cela a déjà été mis en œuvre dans d'autres pays de l'UE.

Quelles zones de restriction sont établies ? ^

Lorsqu'un cas positif de dermatose nodulaire contagieuse est confirmé dans un élevage, une zone de restriction est établie autour du foyer. Dans cette zone, une investigation est menée pour exclure la présence de la maladie dans d'autres troupeaux et une série d'interdictions et de restrictions sont appliquées afin de minimiser le risque de propagation. Au sein de cette zone, deux sous-zones distinctes sont établies pendant les 28 premiers jours : la **zone de protection** (de 0 à 20 km autour du foyer) et la **zone de surveillance** (de 20 à 50 km autour du foyer). Dans une seconde phase, activée à partir du 29e jour si aucun nouveau cas n'est confirmé, la zone de surveillance s'étend de 0 à 50 km autour du foyer. La zone de restriction prend fin le 45e jour.

Les mesures et restrictions mises en place peuvent varier au sein de chaque zone. Pour plus d'informations, consultez le document « Mesures applicables à l'élevage dans la zone de restriction ».

Pour en savoir plus

• Mesures applicables à l'activité d'élevage dans la zone de restriction [↗](#)

Il convient de bien percevoir l'urgence pour la filière et les autorités espagnoles de combattre et d'éradiquer rapidement la maladie, à l'instar de la France. Les foyers détectés se trouvent tous du côté Est de la Catalogne, dans une zone de production moindre que la zone Ouest de la Catalogne (province de Lérida) et de l'Aragón, zones importantes d'engraissement de bovins. Il est impératif d'empêcher l'extension de la maladie vers ces grands bassins de production plus à l'ouest où elle pourrait avoir des impacts économiques majeurs.